



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

majoration pour enfants

Question écrite n° 53028

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le financement de la majoration de pension de 10 % servie aux ressortissants du régime général de vieillesse de la sécurité sociale ayant élevé trois enfants et plus. Cette mesure était jusqu'à présent financée par le fonds de solidarité vieillesse, dont c'est la vocation, puisque ce fonds a été mis en place précisément pour financer les prestations de vieillesse de nature non contributive, qui relèvent de la solidarité nationale. En conséquence, il lui demande de lui confirmer qu'il ne saurait être question de transférer le financement de ce complément de prestation à la caisse nationale des allocations familiales, contrairement à ce qui est actuellement envisagé dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53028

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6189